



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-181**

**Séance publique du**

**29 juin 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1214072-CC-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACCORD CADRE DE PRESTATIONS DE RÉGIE MEDIA**

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 1.1  
Marchés publics

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORD CADRE DE PRESTATIONS DE RÉGIE MEDIA- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour sa communication institutionnelle, la Ville achète des espaces publicitaires auprès de médias traditionnels et digitaux, de même que de la visibilité lors des manifestations culturelles ou sportives d'Aix-en-Provence (visibilité dans des enceintes sportives par exemple), ainsi qu'auprès de supports alternatifs (street marketing, etc...). Ces espaces doivent permettre un rayonnement local, régional, national, voire international, de la Collectivité.

Pour ces achats d'espaces, la Ville a besoin d'un prestataire qui agit au nom et pour le compte de la Ville, pour négocier l'achat d'espaces publicitaires sur tous supports, diffusés auprès des habitants d'Aix-en-Provence, de la région, de France, voire des ressortissants d'autres pays. Ce prestataire a également une mission de conseil en stratégie média par l'élaboration de plans médias préalables à tout achat d'espace.

A cet effet, une consultation a été lancée en appel d'offres ouvert le 10 mars 2022 avec pour date limite de remise des offres le 13 avril 2022.

Le contrat sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, reconductible deux fois un an.

Il prend la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, avec un montant maximum annuel de commandes estimé à 1 100 000 € HT.

Ce montant maximum annuel, qui ne peut pas être dépassé, correspond à un montant total de commandes susceptibles d'être passées au titulaire. Ce dernier s'engage à exécuter contractuellement les prestations jusqu'à hauteur de ce maximum. Il ne s'agit pas du montant qui sera réellement consommé sur une année. Il a été estimé eu égard :

- aux besoins annuels récurrents d'achats d'espaces publicitaires, soit environ 500 000 € HT,
- aux besoins ponctuels d'achats d'espaces dans le cadre de manifestations exceptionnelles, telle que la biennale d'Art et de Culture, dont le montant estimé est d'environ 200 000 € HT pour l'année 2022, ainsi que d'autres événements non connus à ce jour.

Les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

- |                         |        |
|-------------------------|--------|
| 1- Prix des prestations | 70.0 % |
| 2- Valeur technique     | 30.0 % |

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 1<sup>er</sup> juin 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le contrat au candidat suivant :

- MEDIA BUY MARSEILLE, pour un montant total annuel estimatif de 477 802.38 € HT, soit 573 362.86 € TTC

Ce montant annuel estimé inclut la rémunération des supports publicitaires et les honoraires du titulaire. Il correspond aux commandes moyennes annuelles, comportant différentes campagnes média sur différents supports (web, radio, presse, etc.), mais n'inclut pas les campagnes de communication relatives à des événements exceptionnels, tels que la biennale culturelle.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer l'accord-cadre portant sur les prestations de régie média avec la société précitée, tous documents s'y rapportant, ainsi que ses éventuels avenants.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

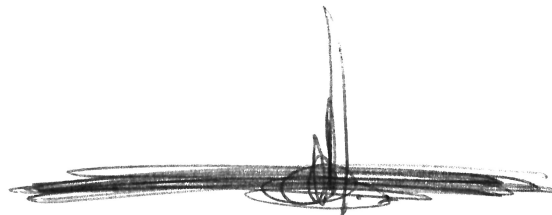
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»